Délibération publiée
le 14/10/2024,
Le Maire,
Xavier ODO

VILLE DE GRIGNY
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du 8 octobre 2024

Date de convocation

Nombre de membres :

► en exercice: 13

► présents : 9

► suffrages exprimés :11

Président: M. Xavier ODO

Responsable du CCAS : Mme Sophie BORDAT

Secrétaire : Maud BENENATI, Responsable Ambition Humaine et Solidaire.

Présents :

Mme Isabelle GAUTELIER - Mme Irène DARRE - M. Guillaume MOULIN - Mme Najoua AYACHE - Mme Marie Claude MASSON - Mme Pia BOIZET - Mme Danielle MECHIN - Mme Martine NAZARET - M. Michel ANDRE

Procurations:

M. Xavier ODO à Mme Isabelle GAUTELIER

Mme Dominique GERBES à Mme Irène DARRE

Excusé(e)s :

Mme Arlette PAGO - Mme Sandra YOUSSEF

OBJET : Encaissement Repas de NOEL

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grigny offre chaque fin d'année un repas de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées sur la commune.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide d'accepter la participation de personnes n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans (conjoint, personne accompagnatrice), sous réserve du règlement du repas d'un montant de 33€00.

Les sommes ainsi encaissées seront versées au compte 706.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Approuve le coût du repas d'un montant de 33€00

Autorise l'encaissement des sommes.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 11 voix pour.

Xavier ODO,
Maire,
Président du CCAS.

DEL 2024 027